



Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme

Rapport d'activité

2020

Décembre 2020



Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme
20, Avenue de Ségur TSA 40720 75334 PARIS CEDEX 07
+33 (0) 1 42 75 51 66

Sommaire	
Introduction	3
I. Activités d'appui technique et institutionnel des INDH	3
1- Renforcement de capacités des membres à travers l'organisation des webinaires	3
2- Renforcement de capacités de membres de la Commission nationale des droits de l'Homme du Tchad	5
3- Mission de renforcement de capacité des membres de la Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CNDHLF) de la République Centrafricaine sur le monitoring du respect des droits de l'Homme en période électorale	6
4- Mission d'appui et d'accompagnement des membres de Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CNDHLF) de la République Centrafricaine pour l'élaboration de leur rapport annuel.....	7
5- Atelier de sensibilisation des acteurs clés sur le projet de traité juridiquement contraignant régissant les droits de l'Homme et les sociétés transnationales et autres entreprises	7
II. Activité statutaire : Conseil d'administration de l' AFCNDH	9
III. Autres activités	9
1- Projet de mise en disposition des INDH d'un logiciel de traitement de plaintes.....	9
2- Participation des membres de l' AFCNDH à la formation sur la migration à San Remo	10
3- Simulation des entretiens téléphoniques pour le passage devant le Sous-comité d'accréditation : Mauritanie et Côte d'Ivoire	10
4- Participation à l'élaboration de l'avant-projet de réforme de la Loi portant organisation et fonctionnement de la Commission béninise de droits de l'Homme (CBDH).....	10
5- Groupe de travail	10
Conclusion	Erreur ! Signet non défini.

Introduction

En partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Agence française du développement (AFD), l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) a initié des activités de renforcement de capacités à l'endroit des INDH francophones notamment : celles du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de Madagascar, de la Mauritanie, du Mali, du Niger, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Sénégal et du Tchad.

Pour la mise en œuvre du plan stratégique intégré, l'AFCNDH a organisé des missions d'appui technique et institutionnel des INDH du Tchad et de la RCA ; des sessions de renforcement de capacités des INDH sur plusieurs thématiques notamment, les entreprises et les droits de l'Homme, la rédaction des rapports alternatifs et sur les INDH, les Mécanismes nationaux de prévention de la torture, la gestion des plaintes par les INDH.

Elle a aussi facilité avec l'appui de l'OIF à la participation de la formation en ligne sur la migration à San Remo, proposé un logiciel de traitement de plaintes à certaines INDH, mis en place des groupes de travail.

L'AFCNDH a également accompagné les INDH de la Mauritanie et de la Côte d'Ivoire dans leur processus de demande d'accréditation.

I. Activités d'appui technique et institutionnel des INDH

1- Renforcement de capacités des membres à travers l'organisation des webinaires

Plusieurs webinaires et réunions en ligne ont été organisés au cours de cette année 2020. Ci-dessous un tableau récapitulatif :

Thématiques	Nombre participants	INDH représentées	Date
INDH et EPU :	16	Burkina Faso, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, France, Maroc, RDC, Togo.	2 avril 2020
INDH et la crise sanitaire liée à la Covid 19	36	Burkina Faso, Burundi, Congo Brazzaville, Cabo verde, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Egypte, France, Luxembourg, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, RDC, Rwanda, Togo, Tunisie.	14 avril 2020
INDH et MNP	28	Burkina Faso, Cameroun, Madagascar, Mali, Maroc, Rwanda, Togo	6 avril 2020
Lancement des cours d'éducation aux droits de l'Homme	38	Bénin, Cameroun, Cabo-verde, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Maroc, Mali, Mauritanie, Niger, RDC, Tchad, Togo.	23 Avril 2020
Entreprises et droits de l'Homme	16	Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Madagascar, Maroc, Niger et RDC.	29 avril 2020
INDH et peine de mort	26	Bénin, Burkina Faso, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, RCA, RDC, Rwanda, Tchad, Togo	30 avril 2020
Webinaire INDH et gestion des plaintes, présentation du logiciel « Uwazi »	39	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cabo-verde, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, RDC, Tchad et Togo	27 mai 2020
INDH et processus électoraux : présentation du guide et retour d'expériences	27	Bénin, Burkina Faso, Cabo-verde, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Egypte, Haïti, Mali, Maroc, Mauritanie RDC, Niger, Tchad, Togo.	22 juin 2020

INDH et processus électoraux : droit à la participation, gestion des observateurs et des requêtes	17	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, RDC, Niger	06 juillet 2020
Rédaction de rapports alternatifs par une INDH	33	Belgique, Cameroun, Cabo-verde, Comores, Côte d'ivoire, Djibouti, Egypte, France, Haïti, Luxembourg, Maroc, Maurice, Sénégal, RDC, Roumanie, Rwanda, Togo.	25 novembre 2020

2- Renforcement de capacités de membres de la Commission nationale des droits de l'Homme du Tchad

Cette mission a été co-organisée avec le Bureau national du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme du Tchad. Elle s'est déroulée en deux temps :

Du 7 au 10 octobre 2020 s'est tenu l'atelier de formation initiale des membres et personnel de la Commission nationale des droits de l'Homme du Tchad sur leur mandat de promotion et de protection des droits de l'Homme s'est

L'AFCNDH a été représentée par le Secrétaire général de la Commission nationale des droits humains du Niger, Monsieur Alichina Kourgeni. Le représentant de l'AFCNDH a partagé l'expérience de la CNDH du Niger sur la mise en œuvre du mandat de promotion et de protection des droits de l'Homme à travers des illustrations pratiques et des exemples concrets.

La deuxième étape de la formation des membres et cadre de la CNDH du Tchad s'est déroulée du 12 au 15 octobre 2020 à N'djamena. Cette formation a permis de renforcer les capacités des participants sur la surveillance des droits de l'Homme, l'établissement des rapports et les techniques de plaidoyer

Dans le cadre de cette deuxième activité, l'AFCNDH a été représentée par le Conseiller à la CNDH de la RDC Chargé du Partenariat et Encadrement des ONG nationale et internationale des droits de l'homme et société civile, M. Baye William Jean Bruno.

Cette formation a été axée sur le monitoring des droits de l'Homme par une INDH avec un accent particulier sur le monitoring des violences basées sur le genre y compris les violences sexuelles, des violations des droits de l'enfant, y compris dans le contexte de conflit, des droits des réfugiés et personnes déplacées ainsi que des élections.

Les échanges ont porté également sur la gestion des plaintes, les investigations, analyse des faits, la protection des parties impliquées etc.

Au-delà des interventions en présentiel, des interventions en ligne ont été faites à cause de la crise sanitaires actuelle.

Quelques difficultés :

- Il est à noter que faute de temps matériel nécessaire, certains exercices pratiques de compréhension n'ont pu être administrés aux participants, notamment les exercices des intervenants en ligne ;
- L'activité a connu plusieurs interruptions, lors des interventions en ligne ;
- Les participants ou intervenants en ligne éprouvaient n'entendaient pas clairement ;
- La mauvaise qualité de sons et de communication pour les participants et les intervenants en ligne.

Recommandations :

- Poursuivre et intensifier le renforcement des capacités de la CNDH dans le volet coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux de promotion et de protection des droits de l'homme à travers la préparation et la soumission des Contributions au titre de l'Examen périodique universel et rapports alternatifs aux Organes des Traités ainsi qu'à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- Développer un programme spécial de renforcement des capacités de la CNDH, axé sur les activités précises à entreprendre en vue d'assurer le suivi effectif de la mise en œuvre des recommandations formulées par les différents mécanismes de promotion et de protection des droits de l'Homme (Examen périodique universel, Organes des Traités, Procédures spéciales, Procédures d'enquête, Titulaires de mandat ainsi qu'à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples), en mettant un accent particulier sur le suivi de la mise en œuvre des constatations adoptées par les Organes des Traités, à l'issue des procédures de communications individuelles ;
- Appuyer l'implémentation au sein de la CNDH, d'un programme de gestion informatisée des plaintes et autres dénonciations de violations des droits de l'homme et, appuyer également l'organisation et la tenue de sessions de formation sur l'utilisation du logiciel.

3- Mission de renforcement de capacité des membres de la Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CNDHLF) de la République Centrafricaine sur le monitoring du respect des droits de l'Homme en période électorale

Afin de permettre à la Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CNDHLF) de faire le suivi des droits de l'Homme au cours des élections en décembre et en 2021, un atelier de renforcement de capacités a été organisé du 17 au 20 novembre 2020 sur la base du guide pratique « INDH et processus électoraux » élaboré par l'AFCNDH. Cette formation portera entre autres sur les différents droits et libertés fondamentaux en cause en période électorale, les techniques et les outils de monitoring des droits de l'Homme, la collaboration de la CNDHLF avec les différents acteurs impliqués dans le processus, l'élaboration et le suivi du rapport.

A l'issue de l'atelier et avec l'appui des experts et des partenaires, des outils en termes de questionnaire, de canevas et/ou des fiches de suivi du respect des droits de l'Homme adaptés au contexte du pays seront développés par les membres et les cadres de la CNDHLC

4- Mission d'appui et d'accompagnement des membres de Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CNDHLC) de la République Centrafricaine pour l'élaboration de leur rapport annuel

A la demande des membres de la Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CNDHLC) de la République Centrafricaine, l'AFCNDH en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a organisé une mission d'appui et d'accompagnement aux membres et personnel.

L'objectif principal de cette mission est d'appuyer les membres de la CBDH dans l'élaboration leur rapport annuel et d'activités.

Pour réaliser cette mission l'AFCNDH a sollicité la Commission nationale des droits humains de Niger qui a mis à sa disposition son Rapporteur général.

La mission s'est déroulée à Bangui du 20 au 25 Novembre 2020 au siège de la CNDHLC de la RCA.

A l'issue de la mission de l'experte, un projet de rapport a été rédigé. Le rapport a été finalisé par les membres de la CNDHLC avec le suivi de l'expert.

Observation

L'expert a été testé positif à la Covid 19 deux jours avant de quitter Bangui. Il a été soumis à un protocole d'isolation sanitaire à la charge de l'AFCNDH. Le protocole sanitaire a été respecté et occasionné des frais supplémentaires. La mission de l'expert a été de ce fait prolongée jusqu'au 4 décembre afin qu'il poursuive le suivi pour l'élaboration des recommandations du rapport annuel de la CNDHLC de RCA.

5- Atelier de sensibilisation des acteurs clés sur le projet de traité juridiquement contraignant régissant les droits de l'Homme et les sociétés transnationales et autres entreprises

Du 10 au 12 novembre 2020, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) en collaboration avec l'Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme (AFCNDH), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'Agence Française de Développement (AFD) a organisé un atelier de sensibilisation des acteurs clés au traité contraignant régissant les Droits de l'homme dans les sociétés transnationales et autres entreprises à l'Institut Panafricain pour le Développement, à Douala.

Cette activité a réuni les Organisations de la Société Civile (OSC), les syndicats, les entreprises, les groupements patronaux, les administrations publiques, les experts des organisations internationales notamment le Centre des Nations Unies pour les droits de l'Homme et de la

Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD/AC), le Ministère des Relations Extérieures (MINREX), le Ministère de la Justice (MINJUSTICE)

Les objectifs de cet atelier sont les suivants :

- Présenter le second projet Traité révisé aux participants, ses amendements récents et les positions diverses prises par les acteurs ayant pris part aux négociations ;
- Analyser les enjeux de son adoption, sur le plan national et international en prenant en compte la législation nationale et les engagements régionaux et internationaux auxquels l'État a souscrit dans ces domaines ;
- Collecter les contributions préliminaires des parties prenantes à soumettre sous forme de document de plaidoyer aux ministères en charge des entreprises et des droits de l'homme, en guise de contribution des acteurs clés à la participation du Cameroun aux sessions du Groupe de travail intergouvernemental.

Les communications, échanges, débats et groupes de travail ont porté sur les aspects suivants :

- Les droits de l'homme et les entreprises ;
- Le cadre légal national de protection des Droits de l'homme dans les entreprises ;
- La position des OSC africaines sur le traité représentante de la Fédération internationale des Droits de l'homme ;
- Les enjeux du projet de traité, le rôle des OSC et organisations syndicales ;
- La notion de victime, les droits visés et les voies de recours ;
- Le rôle des OSC et organisations syndicales pour le plaidoyer et le suivi autour du projet ;
- Le rôle des Entreprises et des groupements patronaux pour le plaidoyer et le suivi autour du Projet de traité ;
- Enjeux du traité et rôle des entreprises et des groupements patronaux.

Des travaux de groupe ont été organisés au cours de l'atelier à l'issue desquels les participants ont formulé des recommandations notamment :

- Réactualiser le code du travail de 1992 en fonction des engagements régionaux et internationaux de l'État ;
- Prendre en compte les victimes des violations, dans toutes les étapes de la procédure de recours auprès des juridictions nationales et internationales ;
- Organiser des visites inopinées dans les entreprises afin de veiller au respect des droits des travailleurs ;
- Proposer des médiateurs dans les entreprises pour une meilleure gestion des conflits ;
- Participer effectivement aux discussions au niveau national et international afin que les avis du Cameroun soient effectivement pris en compte ;
- Organiser de manière périodique des séminaires de sensibilisation, d'éducation et même de formation en Droits de l'homme dans les entreprises.
- Mettre un accent sur les entreprises en générale et pas seulement sur celles commerciales ;
- Créer des comités tripartites dans le cadre du respect du code du travail ;
- Former les responsables des délégués du personnel en matière de connaissance Droits de l'homme, à travers des séminaires, des tables rondes et autres.

- Clarifier et spécifier la notion d'affaire ;
- Organiser un dialogue tripartite pour statuer sur les pénalités applicables ;
- Mettre sur pied des points focaux Droits de l'homme et entreprises pour relayer l'information afin que celles-ci adhèrent ;
- Définir des niveaux d'alerte d'urgence qui seront des déclencheurs automatiques pour des interventions ;
- Mettre l'article 8 en conformité avec les textes OHADA ;
- Promouvoir une assistance judiciaire permanente dans les entreprises en cas de violations de Droits de l'homme ;
- Revoir l'article 12 point 6 du droit applicable en contradiction avec le caractère contraignant traité ;
- Définir la notion d'abus de droit (distinguer atteinte et abus) ; à défaut, établir un code de comportement pour qualifier telle ou telle chose d'abus de droit ou pas (il n'existe pas des textes pour les abus de droits mais pour la violation ;
- Définir les critères d'éligibilité l'article 12 : entraide judiciaire : (dans l'expression au cas par cas) et préciser que la ratification du traité engage tous les États en ce qui concerne l'entraide judiciaire ;
- Inclure le point 7 dans le point 8 ;
- Supprimer le point 6 de l'article 10 ;
- Définir les personnes à risque et dire comment les distinguer des victimes de l'article 15,
- Mettre en place un mécanisme d'application directe dans la réparation des torts des victimes ;
- Instituer des médiateurs nationaux dans toutes les régions du Cameroun.

II. Activité statutaire : Conseil d'administration de l'AFCNDH

Le Conseil d'administration prévu pour le 11 mars 2020 à la salle XXIV du palais des Nations a été annulé à cause de la pandémie de la Covid 19.

III. Autres activités

1- Projet de mise en disposition des INDH d'un logiciel de traitement de plaintes

Plusieurs INDH francophones ont pour mandat de recevoir et de traiter les plaintes des citoyens. Selon l'ampleur et le nombre des plaintes reçues, certaines INDH francophones membres de l'AFCNDH ont sollicité un logiciel de traitement de plainte pouvant leur permettre non seulement de bien gérer les plaintes reçues et d'en faire le suivi mais aussi de pouvoir établir une statistique selon les types de violations et de prendre des mesures pour les prévenir.

L'OIF a sollicité l'ONG HURIDOCS pour la conception du logiciel. Les INDH bénéficiaires de ce logiciel sont les suivants : Burkina Faso, Comores, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Rwanda.

2- Participation des membres de l’AFCNDH à la formation sur la migration à San Remo

Depuis 2017, l’OIF accompagne quelques membres de l’AFCNDH à prendre part à une formation sur les droits des migrants à San Remo en Italie. Cette année l’OIF a encore soutenu l’AFCNDH en prenant en charge les frais liés à la formation des INDH suivantes : Côte d’Ivoire, Djibouti, Maroc, Maurice et Mauritanie.

3- Simulation des entretiens téléphoniques pour le passage devant le Sous-comité d’accréditation : Mauritanie et Côte d’Ivoire

Avant leur passage devant le Sous-comité d’accréditation, les INDH de la Mauritanie et de la Côte d’Ivoire ont bénéficié d’un accompagnement de l’AFCNDH, de l’OIF, des INDH sœurs telles que celles de la République démocratique du Congo et du Niger. Des simulations d’entretien téléphonique ont été organisées afin de permettre à ces INDH d’assimiler le processus et se familiariser avec les éventuelles questions qui pourront leur être posées.

4- Participation à l’élaboration de l’avant-projet de réforme de la Loi portant organisation et fonctionnement de la Commission béninise de droits de l’Homme (CBDH)

A la demande du Président de la CBDH, l’AFCNDH avec l’appui technique de l’OIF a procédé à une proposition d’avant-projet de réforme de la loi portant organisation et fonctionnement de la Commission. L’objectif de cet accompagnement est de permettre à la CBDH de disposer d’une loi qui prend en compte le Mécanisme national de prévention de la torture (MNPT) conformément aux normes internationales.

L’avant-projet de loi a été présenté au représentant du Ministère de la Justice du Bénin lors d’une réunion en ligne.

Un plaidoyer sera effectué pour que cet avant-projet de loi suive le processus de son adoption.

5- Groupe de travail

Plusieurs groupes de travail ont été mis en place par l’AFCNDH. Ces groupes sont animés par les INDH et les OSC via la plateforme SLACK.

Les thématiques autour desquelles sont les suivantes :

- Défenseurs des droits de l’Homme ;
- Droit de l’Homme : collaboration INDH et OSC
- Entreprises et droits de l’Homme ;
- INDH et processus électoraux.

Le groupe de travail sur les entreprises et droits de l’Homme a travaillé sur « le projet d’instrument juridique contraignant visant à réglementer dans le droit international des droits de l’Homme, les activités des entreprises transnationales et autres sociétés commerciales ».

Les travaux de ce groupe de travail ont abouti à une proposition de déclaration des INDH qui a été publiée à la sixième session du groupe de travail intergouvernemental pour l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'Homme à Genève du 14 au 18 octobre 2019.

Cette déclaration a été validée par toutes les INDH francophones et lue par le Conseil national des droits de l'Homme du Maroc le 26 au 30 octobre 2020.

Les membres du groupe de travail sur la thématique « entreprises et droits de l'Homme » sont les représentant.e.s des INDH des pays suivants : Cameroun, France, Madagascar, Maroc, Niger et Sénégal.